

**Extrait du Procès-verbal de la réunion du Comité Social et Économique
de L'Air Liquide S.A. du 12 avril 2023 (54^{ème} session)**

Fait à Paris, le 12 avril 2023

Le Comité Social et Économique de L'Air Liquide S.A. a siégé en séance plénière le 12 avril 2023.

- Le point suivant était inscrit à l'ordre du jour : « *Consultation du CSE sur la situation économique et financière* » (article L.2312-17 du Code du travail).

Les informations relatives à la situation économique et financière de l'entreprise ont été soumises aux membres du CSE et de la Commission Socio-Économique et Environnementale, cette dernière étant chargée par délégation du CSE de l'étude et de l'analyse de ces informations ainsi que de la préparation de l'avis en vertu de l'article 9.2 de l'accord relatif au renouvellement du Comité Social et Économique au sein de la Société L'Air Liquide SA¹. Elles ont été présentées lors des séances du CSE du 16 mars 2023 et du 12 avril 2023, tant sur la situation financière que sur la recherche, et ont donné lieu à débats et échanges. Elles ont également été présentées lors de la séance du 10 mars 2023 en Commission Socio-Économique et Environnementale. Il a été répondu à l'ensemble des demandes et questions formulées par les membres du Comité Social et Économique de L'Air Liquide SA.

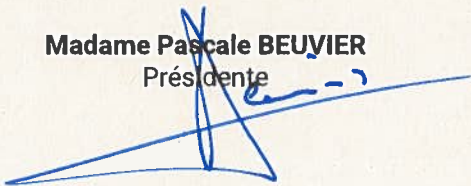
La consultation des membres sur la situation économique et financière de l'entreprise en application de l'article L. 2312-17 du Code du travail et de l'article 6 de l'accord relatif au renouvellement du Comité Social et Économique au sein de la Société L'Air Liquide SA du 1er avril 2021 a recueilli un avis favorable (10 voix favorables, 2 abstentions).

- De plus, le point suivant était inscrit à l'ordre du jour : « *Consultation du CSE sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi, dont le bilan social* » (article L.2312-17 du Code du travail)

Le bilan social 2022, le rapport 2022 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'index 2022 de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les informations relatives à l'emploi, à la formation professionnelle, etc., ont été soumis aux membres du CSE, pour débats, lors des séances du 16 février 2023, du 16 mars 2023 et du 12 avril 2023 sur la politique sociale de l'entreprise. Ces rapports et informations ont également été soumis à la Commission Socio-Économique et Environnementale, cette dernière étant chargée par délégation du CSE de leur étude, de leur analyse et de la préparation de l'avis en vertu de l'article 9.2 de l'accord relatif au renouvellement du Comité Social et Économique², lors de la séance du 7 février 2023. Il a été répondu à l'ensemble des demandes et questions formulées par les membres du Comité Social et Économique de L'Air Liquide SA.

La consultation des membres sur la politique sociale, y compris le bilan social, en application de l'article L. 2312-17 du Code du travail et de l'article 6 de l'accord relatif au renouvellement du Comité Social et Économique au sein de la Société a recueilli un avis favorable (8 voix favorables, 3 abstentions, 1 voix défavorable).

Madame Pascale BEUVIER
Présidente



Madame Laurence BERNARD
Secrétaire



¹ Accord relatif au renouvellement du Comité Social et Économique au sein de la Société L'Air Liquide SA du 1er avril 2021

² Accord relatif au renouvellement du Comité Social et Économique au sein de la Société L'Air Liquide SA du 1er avril 2021